



MOVE
DANZ'
ATTITUDE

Conditions Générales 2024

1. Généralités-Inscriptions

L'inscription aux cours est annuelle et personnelle et ne peut être cédée. L'inscription s'effectue auprès de la direction ou auprès du professeur lors des heures de cours. L'inscription au cours n'est effective que lorsque :

- Le dossier d'inscription est dûment complété et signé.
- Le paiement est réglé par l'élève, soit auprès de la direction, soit sur le compte en banque de l'ASBL.
- L'ASBL est en possession de l'entièreté du dossier d'inscription et des documents !

L'élève qui ne remplit pas ces trois critères se verra refuser l'accès au cours sans pouvoir prétendre à un quelconque remboursement. Les inscriptions pour l'année académique suivante auront lieu après le spectacle. A partir de ce moment-là, les élèves ayant suivi les cours durant l'année écoulée seront prioritaires et ce durant une semaine. Passée cette date, ils perdront cette priorité.

Durant la période de pré-inscription, un acompte d'un montant équivalent à l'assurance+3 cours (par discipline) est demandé. Cet acompte garantit l'inscription jusqu'à la date limite de paiement. Après cette date, si le paiement complet ne nous est pas parvenu, son inscription n'est plus prise en compte.

L'école se réserve un droit d'annulation dans l'hypothèse où le nombre d'élèves inscrits ne serait pas suffisant (6 élèves), si l'élève ne peut intégrer un autre cours, un remboursement sera calculé au prorata du nombre de cours déjà donnés.

Tout professeur peut être remplacé en cours de saison sans donner droit à un quelconque remboursement, mais un changement de cours sera accepté dans un groupe n'étant pas complet et de niveau identique.

Selon le niveau, les cours ont une durée de 1h ou 1h30 échauffements et étirements compris.

2. Abonnement périodique

En dehors de la semaine portes ouvertes, 1 seul cours d'essai sera gratuit. Tout autre cours d'essai sera payant et déduit si un abonnement est pris dans le cours correspondant à l'essai payé.

Le cours d'essai payé sera déduit de l'abonnement dans la discipline s'y rapportant. Un tarif dégressif sera d'application dès le deuxième cours par famille et selon le tableau suivant (réduction valable sur tous les cours).

Le caractère forfaitaire des abonnements exclut toute possibilité de remboursement en cas d'absence, quel qu'en soit le motif. Cependant, l'élève absent peut récupérer durant la même période les cours manqués en suivant un nombre de cours équivalent et de même niveau dans une autre discipline. En cas d'absence prolongée (minimum 3 semaines consécutives) et uniquement dans des cas de maladie ou d'accident, un remboursement partiel des cours peut être envisagé aux conditions suivantes:

- Informer immédiatement l'école de l'absence de l'élève.
- Fournir un certificat médical attestant l'incapacité à suivre les cours. Une retenue de 20% du prix des cours manqués sera toutefois appliquée à titre de frais administratifs.

Tableau de réductions:

Nombre de cours dans la même famille	Réduction à appliquer sur l'ensemble des cours
1	0%
2	5%
3	6%
4	8%
5	10%
6	15%
7	17%
8	20%
9	25%
10	30%
11	35%
12	35%
13	40%
14	45%
15 +	50%

3. Assurance

L'assurance annuelle est demandée à l'élève lors de son inscription. Celle-ci couvre l'élève en cas d'accident UNIQUEMENT dans le studio de danse, et durant les heures de cours pour lesquelles il est inscrit. Une fois que l'élève quitte le local, il n'est plus sous la responsabilité du professeur ou de l'ASBL. Chaque élève (ou parent d'élève lorsque ce dernier est mineur) s'assurera de sa bonne condition physique générale avant de s'inscrire.

Si un élève se fait mal pendant le cours, il doit obligatoirement en informer directement le professeur ou le secrétariat avant de quitter l'école. Le parent (ou l'élève majeur) prendra contact avec la direction dans les 24h si la blessure nécessite un suivi médical et une déclaration d'accident.

Après ce délai, la déclaration d'accident ne pourra plus être établie.

Les élèves ayant un break entre deux cours et restant à l'école pendant ce laps de temps ne sont pas couverts par cette assurance.

4. Comportement

Tout élève se présentant au cours sous influence de l'alcool ou de substances illicites se verra exclu du cours. En cas de récidive, l'exclusion sera définitive sans pouvoir prétendre à un quelconque remboursement.

Toute personne accompagnante sous influence de l'alcool ou de substances illicites ne sera pas autorisée à rester dans nos locaux .

En cas de récidive, l'exclusion de l'élève pourra être définitive sans pouvoir prétendre à un quelconque remboursement.

Toute agressivité d'un élève ou d'un accompagnant envers un membre de la Team MDA, un autre élève, ou un autre parent ne sera tolérée et pourra entraîner l'exclusion définitive sans recours à un quelconque remboursement.

5. Présence au cours et participation au spectacle de fin d'année

La participation au spectacle n'est pas obligatoire. Cependant, plus de trois absences injustifiées par période peuvent entraîner l'exclusion au spectacle annuel. Tout élève absent le jour de sa répétition générale sur scène et ce sans motif valable se verra refuser la participation au spectacle.

6. Tenue au cours

Comme pour tout sport ,une tenue spécifique est exigée. elle vous sera communiquée selon le cours choisis.

Aucun élève ne sera admis au cours en tenue de ville.

Un élève qui n'est pas en tenue règlementaire peut se voir refuser l'accès au cours.

7. Perte ou vol de vêtements/d'objets

L'élève étant responsable de ses propres affaires, l'école ne peut en aucun cas être considérée responsable des disparitions de vêtements, d'argent ou de tout autre objet dans les locaux.

8. Respect de la vie privée et droit à l'image

Les données relatives aux inscriptions sont consignées dans un fichier informatique. Comme prévu légalement, chaque personne a le droit de consulter les informations qui la concernent et d'en faire modifier ou supprimer le contenu sans devoir justifier d'un motif. Ces informations ne peuvent être utilisées par l'ASBL que dans le cadre de sa gestion directe ou indirecte. Les photos et vidéos réalisées par ou sur commande de l'ASBL (lors des cours, spectacles ou tout autre évènement auxquels l'école participe) pourront être utilisées

exclusivement, gratuitement, à des fins de communication liées à l'école (illustration du site web, dépliants et folders présentant cours et stages, vente interne des photographies ou des DVD, etc.). En aucun cas elles ne seront cédées à des tiers, excepté à des journalistes dans le cadre de photos de presse. Les élèves (et leurs parents pour les mineurs) y consentent par le fait même de l'inscription. L'élève renonce définitivement et irrévocablement à son droit à l'image et à tous les droits connexes.

9. Réclamations-Litiges

Toute réclamation sera introduite auprès de la direction dans les plus brefs délais. Tout litige relatif à l'interprétation ou l'exécution du contrat sera de la compétence exclusive des Tribunaux de l'Arrondissement judiciaire de Bruxelles

10. Acceptation des conditions générales et du règlement d'ordre intérieur.

Les conditions générales sont disponibles sur demande à l'école de danse et sur le site internet de l'école. L'inscription implique leur acceptation complète, notamment en matière de responsabilité, d'assurance, de récupération et de déplacements de cours, de droits à l'image, etc. Il en est de même pour le règlement d'ordre intérieur, l'inscription implique l'acceptation complète de celui-ci. Il sera respecté scrupuleusement sous peine d'exclusion et sans pouvoir prétendre à un quelconque remboursement. Le règlement d'ordre intérieur est disponible sur demande à la salle ou sur le site internet.